

# MODÈS D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE



<http://snu.anpe.free.fr>

## DOSSIER SPÉCIAL

VOUS AVEZ DES DROITS !

### AU SOMMAIRE DU N° 10

À L'AGENCE :

- ANPE : État d'alerte maximum, p.1 et 3**
- Décentralisation programmée, p.2 et 3**
- Monopole : épouvantail ou réalité?, p.3**
- Inspection du travail : circulez..., p.4**
- La convention 181 de l'OIT, p.4**
- Nouveau statut: où en sommes-nous?, p.5**
- Risques sismiques en Martinique, p.5**
- Autonomie responsabilité contrôle, p.5**
- L'ouverture à la concurrence, p.5**

ACTUALITÉ :

- Ça tombe comme à Gravelotte, p.6**
- Les intermittents en Province, p.6**
- Intermittents et agents de l'ANPE, p.7**
- Le Forum Social Européen 2003, p.8**
- Le Larzac 2003, 250 000 manifestants, p.8**

LIVRE :

- Une bande dessinée: Le Chat du Rabbini, p6**

SILOUHETTE :

- Élue en CPN ça n'est pas une sinécure!, p7**



## RÉSISTER!

L'approche du couperet du 1<sup>er</sup> janvier 2004 signifie pour des centaines de milliers de D.E. l'application d'une diminution de leur allocation de 7 à 14 mois. La décision provient des gestionnaires de l'Unedic (MEDEF, CFDT, CGC et CFTC). Cette mesure aura un effet rétroactif, ce qui en droit français fait exception et obligera d'abandonner les formations prévues. Peu importe "Malheur aux pauvres, malheur aux faibles" semble être le cri des "partenaires sociaux" raisonnables avec le soutien actif du gouvernement.

On le sait, les exclus du système ASSEDIC viendront gonfler le nombre des indemnisés par les allocations de fin de droits État (les A.S.S.). Alors le gouvernement veut durcir les conditions d'ouverture des droits et organise le raccourcissement des périodes d'indemnisation pour près de 200 000 personnes. Reste donc le RMI, la logique de la guerre aux pauvres allant jusqu'au bout, le gouvernement fera voter une loi sur la transformation du RMI en RMA...

Après les chômeurs vient le tour du service public de l'emploi et de l'ANPE. Ce gouvernement libéral mène une entreprise systématique de contre-réforme, de déconstruction des acquis sociaux. La grande structure de service public de la formation qu'est l'AFPA est démantelée par une décentralisation féroce. Les missions de l'inspection du travail gênent des patrons? Le groupe des libéraux

suite page 2

# ANPE

## ÉTAT D'ALERTE MAXIMUM

**Depuis quelques mois, la Direction Générale et les DRA nous mitonnent en secret le 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès. Il semble que la cuisson ne soit pas tout à fait terminée, mais le Chef et ses marmitons viennent enfin de soulever un peu le couvercle, lors du CCPN du 23 septembre, pour nous faire humer les premiers effluves de leur préparation.**

**E**n fait on se bouscule un peu dans les cuisines, car la situation n'évolue pas tout à fait selon le scénario prévu. Ils s'apprêtaient à nous présenter benoîtement une recette pas tout à fait originale : vous prenez comme base le 3<sup>e</sup> Contrat de Progrès, vous y ajoutez une pincée de "culture de la performance" et surtout une bonne dose d'"efficacité au meilleur coût".

En somme, comme le disait le document édité à l'intention des DRA, il ne devait s'agir que d'un contrat de progrès "de transition", qui annoncerait le 5e, lequel serait beaucoup plus corsé. Et puis brusquement l'histoire s'accélère. Il ne se passe pas une

semaine sans qu'on annonce dans la presse des réformes qui vont percuter les missions de l'Agence et du Service Public de l'Emploi, notamment un rapprochement UNEDIC-ANPE et la signature de la convention 181 de l'OIT, désignée abusivement comme "fin du monopole de placement".

### L'ANPE dans la tempête

Que se passe-t-il donc pour que l'Agence se trouve aujourd'hui dans la tempête? C'est que le printemps chaud sur les retraites et l'été caniculaire ont considérablement usé le gouvernement Raffarin. Pour éviter l'explosion sociale, celui-ci a différé la réforme de la Sécurité Sociale. Mais le problème du chômage revient inexorablement sur le

devant de la scène politique et sociale. Les cortèges de licenciements et de plans sociaux entraînent une remontée spectaculaire du chômage. La bonhomie de Raffarin cède la place à la froide résolution d'un homme complètement acquis aux idées du MEDEF et à sa "refondation sociale". Les fractions les plus libérales de la droite poussent les feux, et proposent des réformes visant à dynamiser les protections collectives garanties par le droit social. C'est ainsi qu'il faut interpréter la proposition de loi visant à reléguer l'Inspection du Travail à un simple corps d'inspecteurs "hygiène et sécurité". C'est ainsi que sont recalculés à la baisse les droits des chômeurs (ARE et ASS). C'est ainsi que se concentrent .../... suite page 3

## SUITE : RÉSISTER !

intégristes, au sein de l'UMP, dépose une proposition de loi pour servir d'éclaireur ou de test. Pour les Mission Locales, le programme TRACE est en passe d'être supprimé et le retrait d'une partie du budget de l'État, probablement mal compensé par les régions, sera vécu comme une amputation.

Pour l'Agence, deux mâchoires se resserrent. La première c'est le 4<sup>e</sup> contrat de "progrès" (sic). Marchandisation, commercialisation, création de filiales, désengagement de l'État, budget complémentaire aléatoire des collectivités territoriales, des ASSEDIC ou d'on ne sait quelle officine privée. À l'interne "du sang, de la sueur et des larmes" et des mots qui respirent l'assemblée générale d'actionnaires ou le conseil d'administration d'une multinationale : gouvernance, efficacité, valeur ajoutée...

La seconde mâchoire est formée par une offensive directe du gouvernement Raffarin (cet ancien collègue !) et Fillon. Ouverture totale à la concurrence sur le marché du travail, en cassant les digues du Code du Travail, volonté de rapprochement avec l'UNEDIC. On peut être inquiet de voir les poussées expansionnistes de cet organisme, pétri de "sens public et de caractère social" !

Depuis très longtemps, nous n'avons vécu un tel état "d'alerte pré-cyclonique". Le cyclone passera-t-il au centre de l'Agence, au large après nous avoir menacé ? Quelle sera son amplitude et la force de ses vents ?

En tout cas, s'il y a un espoir de l'écarter, il réside dans nos capacités de résistance, avec tou(te)s ceux (celles) qui étaient dans la rue en mai-juin dernier, ceux (celles) qui se sont rassemblé(e)s au Larzac, qui seront présents au Forum Social Européen à la mi-novembre, avec les organisations syndicales dignes de ce nom. Et encore d'autres qui vont venir. Comme disait le poète turc "Il s'agit de ne pas se rendre !"

Noël Daucé

## Assurances et Services Financiers GMF, vos projets nous concernent.

Grâce à tous ses produits et services, la GMF vous accompagne partout dans votre vie quotidienne.

ASSURANCES AUTO - HABITATION - FAMILLE - LOISIRS  
Votre tranquillité au quotidien.

EPARGNE - PLACEMENTS - CRÉDITS  
Des produits sûrs et performants, pour faire fructifier votre capital ou financer vos projets.

ASSISTANCE  
Dans tous nos contrats, une assistance adaptée à votre situation. Et en plus, une assistance psychologique en cas d'agression, d'accident ou de sinistre incluse dans la plupart de nos assurances.

PROTECTION JURIDIQUE  
Des conseils téléphoniques et l'aide de spécialistes pour faire respecter vos droits.

AVANTAGES SOCIÉTAIRES  
Des offres privilégiées négociées auprès de nombreux partenaires.

La GMF, 1<sup>er</sup> assureur du Secteur Public, propose également des contrats spécifiques pour vous couvrir dans votre vie professionnelle : Assurance Personnelle de l'Élu, Défense Pénale Professionnelle, Assurance des Comptables Publics...

Pour connaître l'adresse de votre Agence GMF Conseil la plus proche ou obtenir un devis gratuit : [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr) ou 0 820 809 809 (0,12 € TTC la minute)



ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS

GMF. Assurément humain

Les contrats d'assurance et les conventions d'assistance sont conçus par la GMF et ses filiales : GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Protection Juridique et GMF Vie. Les crédits sont accordés par la SEDEF et distribués par la GMF. La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'État et des Services Publics et Assimilés - Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances - 76, rue de Prony - 75857 Paris cedex 17.

## Décentralisation programmée des Missions Locales et PAIO

**Le projet de loi de décentralisation qui sera débattu au parlement cet automne va confier aux régions les compétences de la formation professionnelle des adultes, les formations sanitaires et sociales, la gestion des aides aux entreprises, la gestion de l'AFPA, l'assistance à la validation des acquis de l'expérience et la coordination (l'animation et l'organisation) du réseau des PAIO et Missions locales.**

### Des inégalités importantes entre les régions

Depuis la Loi quinquennale sur l'emploi (Balladur 1993), les régions ont progressivement récupéré la formation professionnelle des jeunes. Ce transfert de compétence a engendré des inégalités importantes entre les régions. Aujourd'hui, un jeune du Languedoc-Roussillon ou de Picardie n'a pas les mêmes chances d'accès à la formation continue qu'en Rhône-Alpes ou en Île de France.

Certaines régions ont maintenu le rôle de prescripteur aux Missions locales, d'autres ont créé leurs propres structures. Les prérogatives et les missions des personnels diffèrent selon les régions. Il n'y a plus d'unicité sur l'ensemble du territoire dans le service rendu aux jeunes.

### L'État se désengage

Jusqu'ici, l'État assurait le fonctionnement et la coordination du réseau des PAIO et Missions

locales. Il confiait également à ces structures la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi en faveur des jeunes et les programmes contre l'exclusion (ex : programme TRACE).

Aujourd'hui, il se désengage totalement du financement de ce dispositif et transfère à la région "la coordination des actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes, en vue de leur insertion

professionnelle et sociale. Il lui confie également l'organisation, le développement et l'animation du réseau des PAIO et missions locales."

### Financements : il y a lieu d'être inquiet

Le projet de loi ne dit rien sur le transfert de financements de l'État à la région. Il y a lieu d'être inquiet car le budget de fonctionnement du réseau PAIO / ML est partiellement .../... suite page 3



(suite de la première page)

**ÉTAT D'ALERTE MAXIMUM**

les attaques contre les missions de l'Agence. C'est ainsi que F. Fillon a commandé à M. de Virville, numéro 2 de Renault un rapport visant au toilage du droit du travail considéré comme un obstacle à l'emploi.

Du coup, la lecture du 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès prend une toute autre signification. Chaque coup de canif dans les principes fondateurs du service public, par exemple l'abandon de la gratuité des services, constitue une brèche redoutable dans laquelle vont s'engouffrer toutes les forces libérales qui veulent dépecer le service public de l'emploi, et le livrer à la concurrence.

### Le poison de la marchandisation des services

Le premier pas a été franchi quand la Direction Générale s'est fait un point d'honneur à transformer l'ANPE en entreprise de services et les usagers en clients. Un second pas est en passe de l'être puisque le 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès préconise désormais une commercialisation des services de l'Agence. Et comme le statut d'Etablissement Public Administratif (EPA) ne le permet pas, la DG prévoit de créer des filiales, probablement sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), pour vendre les prestations de l'Agence.

Il s'agit là d'une escalade dangereuse, qui risque d'entraîner une dislocation complète du service public de l'emploi. Car cette remise en cause du principe de la gratuité coïncide avec la signature de la convention 181 de l'OIT qui ouvre la voie à la concurrence sur le marché de l'emploi. L'ANPE se trouvera donc en compétition avec toutes les officines privées de placement.

Même au sein de la sphère publique, la logique financière prend le pas sur la logique de service public. C'est ainsi que les rapports entre l'ANPE et les Conseils Généraux pour le suivi des RMIstes sont conçus désormais en termes de prestations payantes. Si la gratuité des prestations est remise en question, c'est une digue qui va sauter et le torrent libéral risque d'emporter un autre principe fondateur du service public : l'égalité d'accès de tous les usagers.

### Une menace budgétaire redoutable pour l'avenir de l'Agence

On assiste à un retournement de logique qui prend le contre-pied de la conception des services publics à la française : c'est désormais la finance qui commande à la puissance publique. Dans ce nouveau schéma, l'ANPE n'est plus qu'un opérateur qui doit proposer son offre de services aux financeurs. Plus précisément, l'Agence devient l'opérateur public placé en situation de concurrence avec les opérateurs privés.

Un danger particulièrement redoutable plane désormais sur l'avenir de notre Etablissement : les restrictions budgétaires de l'Etat ouvrent la voie à une multiplication des financeurs. Déjà l'UNEDIC participe à hauteur de 27% du budget de fonctionnement de l'Agence. Aujourd'hui les Conseils

Généraux sont maîtres du budget consacré au RMI/RMA. Demain l'arrivée d'autres financeurs va fragiliser encore la stabilité budgétaire de l'ANPE et donc le niveau des effectifs. De façon insidieuse, on assiste à un désengagement de l'Etat qui n'est plus que "l'actionnaire majoritaire". Comment va s'exercer la tutelle de l'UNEDIC sur l'Agence ? Michel Bernard a démenti l'information du Monde indiquant la constitution d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) supervisant les deux institutions. Mais le même jour, le ministre Fillon a prononcé cette phrase particulièrement éclairante : "C'est la même main qui doit payer l'indemnisation du chômage et guider vers l'emploi".

### Une mise sous tension permanente du personnel

L'obsession de la Direction pour les notions de performance et d'efficacité n'est pas gratuite. L'Agence, plongée dans un environnement concurrentiel, devra prouver en permanence qu'elle est plus rentable que les opérateurs privés. Dans cette course effrénée le personnel sait à quoi s'en tenir : on lui promet de la sueur et des larmes.

Le dernier projet de la DG intitulé "autonomie/responsabilité" est tout à fait clair sur ce point : en fait d'autonomie on institue un contrôle tatillon sur tous les actes professionnels, une mise sous pression permanente des agents. La certification des Agences a pour fonction d'agir comme un rouleau compresseur pour formater toutes les pratiques et mettre au pas les plus rebelles.

### Résister, résister et reprendre l'offensive !

Mais les capacités de résistance du personnel sont loin d'être annihilées. Malgré les pressions



M. Bernard et F. Fillon visitant une ALE. "La soupe est bonne ?"

constantes à la marchandisation, l'éthique du service public est encore vivace parmi les collectifs de travail. L'immense majorité du personnel est rétive au culte de la performance et de l'efficacité, et reste attachée à une culture professionnelle enracinée dans les valeurs de solidarité et d'entraide.

Dans cette lutte pour une ANPE plus humaine et pour une politique de l'emploi progressiste, l'existence d'un syndicalisme indépendant de la Direction, implanté profondément dans le personnel, et réfractaire à la pensée unique, est un atout considérable. Le SNU continuera à défendre cette voie avec obstination. ■

Joseph Romand

(suite de la page 2)

financé par le Fonds social européen (FSE) et ces aides doivent s'arrêter en 2006. Par ailleurs, le réseau va devenir très dépendant des régions puisque leur part de financement va passer de 35% à 70% du budget global des structures.

### L'impossibilité d'accéder à certaines formations

Le projet de loi prévoit également de renforcer la collaboration entre la région et les ASSEDIC dans le cadre de l'élaboration du plan régional de développement des formations professionnelles.

Cela signifie, compte tenu des orientations actuelles de l'ASSEDIC, des restrictions encore plus importantes et l'impossibilité pour les jeunes et les demandeurs d'emploi d'accéder à certaines formations.

Tout cela intervient dans un contexte où l'Etat entend réduire la durée de versement de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), préconise un rapprochement entre l'ANPE et les ASSEDIC, met en place le RMA (Revenu minimum d'activité) et où 850 000 demandeurs d'emploi indemnisés viennent de se voir signifier une réduction importante de la durée d'indemnisation (convention UNEDIC de décembre 2002).

Le SNU-TEFI (secteur Insertion) luttera aux côtés des chômeurs contre toutes ces mesures antisociales. Il sera vigilant sur la mise en œuvre de la décentralisation dans le réseau pour qu'elle ne génère pas davantage d'inégalités pour les jeunes. Il engage un travail d'information et de sensibilisation en direction des salarié(e)s du réseau et envisage des actions. ■

Richard Neuville, secrétaire général du SNU-TEFI secteur insertion

# Monopole : épouvantail ou réalité ?

**L'ordonnance 24 mai 1945 a fait de l'activité de placement des travailleurs un monopole public national et gratuit, géré depuis 1967 par l'ANPE. Qu'en est-il ?**

L'activité de placement est définie par la Cour de Cassation (arrêt du 6 mars 1984) comme "toute activité consistant à servir d'intermédiaire, sous quelque forme que se soit, entre personnes appelées à se lier par une relation de travail, les plaçant dans un lien de subordination l'une par rapport à l'autre". Ceci ne porte pas atteinte à la liberté d'embauche : s'il est tenu, en théorie, de notifier toute offre d'emploi à l'ANPE, l'employeur demeure libre de s'entendre directement avec le candidat salarié.

Les bureaux de placement - gratuits ou payants - sont interdits (art. L.312-2 et L.312-7 du Code du Travail). Toutefois ceux qui existaient avant 1945 peuvent continuer à exercer leur activité sous réserve d'autorisation de l'Etat et sous le contrôle de l'administration. Les infractions sont passibles de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 25 000 francs (art. L.361). Dans les faits, les poursuites sont très rares.

Depuis 1973 certains organismes peuvent être autorisés à fonctionner, pour certaines professions, comme section ou correspondant du service public de l'emploi. Mais c'est l'ordonnance du 20 décembre 1986 qui a creusé la brèche juridique de taille dans le monopole en créant la notion d'"organismes qui concourent au service public du placement".

Ainsi, peuvent effectuer des opérations de placement :

- les communes, après avoir passé une convention avec l'Etat et l'ANPE (art. L 311-9) ;
- les établissements publics, les organismes gérés paritairement par les



organisations syndicales d'employeurs et de salariés ainsi que les associations, moyennant une convention avec l'ANPE ou un agrément de l'Etat (art. L.311-1) ;

- les employeurs ou groupes d'employeurs qui entreprennent des actions de reclassement en faveur de leur personnel (art. L.311-1). Le placement ne peut être effectué qu'à titre gratuit. Les organismes conventionnés ne doivent percevoir aucune somme de leurs usagers, même à titre de remboursement de frais (R. 311-6-2). Il faudrait aussi évoquer le cas des cabinets de conseil en recrutement. Même si certains juristes opèrent une subtile distinction entre le recrutement (licite) et le placement (illicite) l'activité de la plupart de ces cabinets s'apparente bien à la définition de la Cour de Cassation citée plus haut. Force est de constater que cette

activité bénéficie d'une large tolérance de la part des pouvoirs publics.

On voit que le fameux "monopole de l'ANPE" dont la presse conservatrice fait ses choux gras est, dans la réalité, tout relatif.

Enfin, depuis un arrêt du 23 avril 1991 de la Cour de Justice des Communautés Européennes, l'exclusivité conférée à un organisme public de placement, dès lors que celui-ci n'est pas en mesure de satisfaire la demande que présente le marché, est considérée comme un abus de position dominante et donc jugée contraire au Traité de Rome. En d'autres termes il suffit de placer - par manque de moyens, par exemple - le service public dans l'incapacité de remplir son rôle pour légitimer le recours à la concurrence privée. ■ A.O.

## UNE DÉCLARATION COMMUNE

### Cinq organisations syndicales nationales de l'ANPE

Dans un communiqué commun daté du 1<sup>er</sup> octobre les 5 organisations syndicales nationales de l'ANPE (CGT - SNAP-CFTC - CGT-FO - SNU - SUD) ont réaffirmé "leur opposition totale au projet de modernisation du statut du personnel" et à son rôle de "laboratoire de la flexibilisation du statut général des fonctionnaires."

Elles entendent construire "une stratégie de résistance en profondeur, leur permettant, dans la phase délicate que traverse l'ANPE, d'exercer leur fonction de défense individuelle et collective des agents" en particulier "par la préservation de garanties collectives fortes dont découlent les droits individuels".

Elles constatent que cette réforme entre en résonance avec le projet de Contrat de progrès : "commercialisation de services de l'ANPE avec (...) création de filiales", anticipation de restrictions budgétaires de l'État, "l'Agence étant obligée de chercher d'autres financeurs en compensation, dont les collectivités territoriales et des partenaires privés" - et avec la multiplication des déclarations gouvernementales menaçant l'ANPE en tant que Service Public et accentuant la "tutelle rampante des ASSÉDIC sur les missions de service public" et visant à "livrer le marché du travail à la concurrence au profit des diverses officines privées de placement."

Elles considèrent qu'un "tel schéma porterait un risque de dégradation générale pour l'ensemble des chômeurs et le monde des salariés" et affirment que l'ANPE "doit rester le Service Public national de l'Emploi au service de tous ses usagers, le statut de son personnel doit assurer à chacun des agents une égalité des droits et ne pas les soumettre à l'arbitraire de la hiérarchie".

## L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

### Vous n'en rêviez pas mais l'Unedic le fait

En matière de mission de placement l'Unedic est bien décidée à faire ce qu'elle veut, comme elle veut. En considérant l'ANPE comme un prestataire parmi d'autres. Ainsi l'antenne Assedic de l'Ouest francilien a décidé de confier à une entreprise néerlandaise - la société Maatwerk - une action de placement de 150 CLD.

#### Le rôle de l'ANPE dans tout ça ?

Présélectionner les demandeurs d'emploi... et les "récupérer" si l'entreprise n'accepte pas de s'occuper d'eux. Interpellé par le SNU Ile-de-France, le DRA, Ch. Haas, a reconnu que l'affaire était en route depuis juin mais qu'il a préféré tenir le CCPR dans l'ignorance de crainte que nous diffusions n'importe quelle nouvelle !

#### La "méthode Maatwerk"

Elle consiste à dresser d'abord un profil exact des personnes à placer. C'est ensuite seulement qu'une place adéquate pour elles est recherchée par des contacts directs avec des entreprises. Le placement est accompagné d'un suivi ultérieur de six mois.

Partir de la demande pour ensuite chercher une entreprise, en voilà une bonne idée ! C'est à peu près ce qu'on nous défend de faire en ALE. Pour sûr, il nous faudrait plus de moyens !

Suivre les gens en individuel jusqu'au placement, ça ressemble bigrement à ce que les agents de l'ANPE faisaient tous les jours dans le cadre des UTR. Manque de chance on les a fermés. Trop cher !

# INSPECTION DU TRAVAIL

## Circulez, il n'y aura (peut-être) plus rien à voir !

**Juste avant l'été une soixantaine de députés de l'UMP, aimablement conseillés par des ténors genre Madelin, Boutin, Soisson, ont déposé une proposition de loi consistant à réformer l'Inspection du Travail. Nous vous faisons grâce du projet de loi lui-même et en resterons à "l'exposé des motifs" qui a le mérite de nous livrer la "philosophie" de ces quelques dizaines d'élus.**

#### Leur constat

Aujourd'hui, les Inspecteurs du Travail (I.T.) ont un grand champ de compétences et beaucoup de charges : contrôle des horaires de travail, des conditions d'emploi, du droit du travail, de la bonne application des conventions collectives, des heures supplémentaires, des congés, des salaires, des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, lutte contre le travail illégal, etc.

Ce cumul de fonctions leur confère "un rôle actif, parfois politique, dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi" (ça fait froid dans le dos, hein !). De plus, "leur statut leur confère une grande indépendance pour appliquer un code du travail complexe"; mais ce cumul nuit à leur efficacité dans les activités de contrôle des conditions d'hygiène, de sécurité et dans leur lutte contre le travail illégal.

De plus, la moitié du corps des inspecteurs est employée dans les Directions Départementales et Régionales à des tâches "entravant bien souvent la liberté d'entreprendre" (sic).



#### Leurs remèdes

Il conviendrait donc de "simplifier et d'alléger le code du travail" et de "réformer le statut de l'Inspection en privilégiant un recentrage de son activité sur ses missions traditionnelles". Pour ce faire - et pour contrôler l'activité des inspecteurs - proposition est faite de "la création d'un Conseil National de l'Inspection du Travail composé de représentants de salariés et de représentants patronaux ; ce conseil fixera entre autres "les modalités de contrôle et les missions prioritaires des inspecteurs" et aura pouvoir de sanction sur ces derniers.

Nos chers députés précisent : "La présente proposition de loi vise à recentrer les activités des Inspecteurs du Travail sur leurs principales missions, en particulier la protection des salariés en matière de sécurité et d'hygiène, la lutte contre le travail au noir. Il n'est pas sain de maintenir en permanence entre les salariés et les employeurs un représentant de

l'État ; celui-ci est un frein pour l'instauration de relations contractuelles entre partenaires sociaux".

#### Aux ordres du Medef !

Au cas où les choses ne seraient pas assez claires, ils ajoutent que les nouveaux inspecteurs recrutés seront priés de faire valoir au moins deux années d'expérience professionnelle en entreprise. Après leur recrutement, ils seront tenus de suivre des stages "dans un souci de meilleure compréhension des réalités économiques"...

Nous ne ferons pas de grands commentaires sur les écrits de ces Messieurs-Dames adeptes forcenés du toujours moins d'État et de la déréglementation tous azimuts dans le respect des intérêts bien sentis du MEDEF et de ses amis. Nous sommes - hélas ! - bien placés à l'agence pour constater les ravages d'une telle politique, pour imaginer les conséquences d'une telle réforme pour les salariés et leurs droits (déjà bien minces), notamment dans les PME et PMI où n'existent aucun syndicat ni instance de représentation des salariés.

Ce projet n'est peut-être qu'un ballon d'essai, à nous de faire en sorte qu'il en reste à ce stade ! C'est le sens du courrier que SNU et FSU ont envoyé à F. Fillon. ■

Eric Planchette

# La convention 181 de l'OIT

**Le projet de 4<sup>e</sup> contrat de progrès annonce la ratification par la France de la convention 181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les annonces gouvernementales vont dans le même sens.**

**C**ette convention concerne les "agences d'emploi privées", c'est à dire "toute personne physique ou morale, indépendante des autorités publiques, qui fournit un ou plusieurs des services suivants se rapportant au marché du travail : (...) rapprocher offres et demandes d'emploi (...); employer des travailleurs dans le but de les mettre à la disposition d'une tierce personne physique ou morale (...); d'autres services ayant trait à la recherche d'emplois, qui seront déterminés par l'autorité compétente".

#### Rappel historique.

La première convention de l'OIT sur ce sujet fut adoptée dès 1933. Elle prévoyait la suppression totale de tous les bureaux de placement payants à fin lucrative et le contrôle, après autorisation préalable, des bureaux à fin non lucrative.

En 1948, la convention 88 oblige ses membres à entretenir "un service public et gratuit de l'emploi (...) placé sous le contrôle d'une autorité nationale" et composé "d'agents publics bénéficiant d'un

statut et de conditions de service qui les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure induite, et qui, sous réserve des besoins du service, leur assurent la stabilité dans leur emploi".

La convention 96, établie en 1949, constitue une première inflexion. Les États qui la ratifient optent pour la simple réglementation des bureaux de placement payants à fin lucrative (et la réglementation des autres) ou pour leur suppression progressive. La France a ratifié cette convention en 1953 et opté pour la suppression des bureaux de placement payants à fin lucrative. Les bureaux payants à fin non lucrative sont soumis à l'autorisation et au contrôle de l'autorité compétente.

La convention 181 de 1997 supprime la distinction entre but lucratif ou non, au profit de la notion d'agence d'emploi privée. Elle ambitionne de protéger contre les abus les travailleurs ayant recours à leurs services, et interdit notamment de "mettre à la charge des travailleurs, de

manière directe ou indirecte, en totalité ou en partie, ni honoraires ni autres frais."

#### Une option libérale.

Derrière ces dispositions protectrices c'est bien une option libérale que ce texte affirme. L'OIT s'y déclare "consciente de l'importance de la flexibilité dans le fonctionnement des marchés du travail" et dit reconnaître "le rôle que les agences d'emploi privées peuvent jouer dans le bon fonctionnement du marché du travail".

Elle affiche comme objectif de "permettre aux agences d'emploi privées d'opérer" et de "promouvoir la coopération entre le service public de l'emploi et les agences d'emploi privées", les autorités publiques conservant toutefois "la compétence pour décider en dernier ressort de la formulation d'une politique du marché du travail". A ce jour seuls 14 pays ont ratifié cette convention. ■

Alain Ottavi



## NOUVEAU STATUT Où en sommes-nous ?

### La course effrénée de la Direction Générale

Pour mettre en œuvre le nouveau statut du personnel, la DG s'est lancée dans une véritable course contre la montre. C'est que le calendrier est particulièrement délicat : le projet de décret a été envoyé au Conseil d'Etat pour avis préalable. La Direction espère un retour dans la première quinzaine de novembre.

Les délais sont extrêmement serrés, car dans le Meccano imaginé par la DG une partie du coût de la réforme est budgétée en 2003, et doit donc apparaître sur les fiches de paye de décembre. Il y a comme un vent de panique à bord, de peur que s'évapore l'argent promis aux agents pour 2003.

Pour mener à bien son opération, la Direction Générale s'est lancée dans une fuite en avant, obligée d'anticiper sur une réforme qui n'est pas encore validée par l'Etat. Il n'est pas possible de réunir les Commissions de reclassification, puisque ces instances ne seront instituées que par le décret en Conseil d'Etat. Qu'à cela ne tienne ! la Direction lance dès le 6 octobre les fiches de positionnement professionnel qui viendront alimenter les décisions de la commission de reclassification. Chaque agent devra rendre sa copie avant le 24 octobre à son RRH. Dans cet exercice périlleux, la DG court le risque de voir invalider certains points qui pourraient être retoqués par le Conseil d'Etat.

### Notre opposition à la réforme du statut reste totale

Le SNU n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de mettre en échec la réforme imaginée par la DG et lui substituer un autre projet, conforme aux aspirations du personnel et aux valeurs du service public.

Des avancées ont été obtenues, notamment la promesse du reclassement de tous les assistants de gestion au niveau 1 et de la plus grande partie des conseillers adjoints au niveau 2. Mais le rapport de forces n'a pas été suffisant pour bousculer la logique générale du projet et imposer une autre réforme d'où tous les agents seraient sortis gagnants. Surtout, au printemps, le débat s'est concentré sur l'appréciation des gains financiers, sans qu'apparaissent au grand jour les contreparties exorbitantes contenues dans le projet.

Une partie du voile est désormais levée, avec le texte "autonomie responsabilité" présenté au dernier CCPN. Contrairement à ce que son nom l'indique, ce texte introduit un contrôle hiérarchique plus serré sur l'activité des agents, et institue les animateurs d'équipe comme gardiens de l'efficacité et de la performance individuelle.

Ce sombre tableau est parachevé par les lignes directrices du 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès, et les nouvelles qui filtrent dans la presse sur les intentions du gouvernement Raffarin. Certains collègues nous soupçonnaient de cultiver un a priori idéologique quand nous répétions inlassablement, au printemps, que la réforme statutaire s'inscrivait dans un projet plus vaste de libéralisation du service public.

Sans doute tout le monde sera-t-il convaincu cet automne, puisque c'est la Direction Générale qui affirme aujourd'hui cette idée dans la presse. Le DRH nous quitte en vendant sa réforme comme un laboratoire qui pourrait servir d'exemple à la flexibilisation du statut des fonctionnaires.

### Le labyrinthe de la reclassification

Chacun aura remarqué que le dispositif de reclassification imaginé par la DG est une véritable "usine à gaz". Selon votre niveau, votre filière, votre ancienneté, vous aurez droit à un changement d'indice, un avancement accéléré (PIAC), une prime (RCPAP), ou... rien du tout (promu depuis moins de 2 ans). Le problème se complique encore si vous êtes en attente de promotion suite à un concours. Enfin les mécanismes de promotion sont différents selon les postes de travail.

C'est ainsi que, dans le seul cadre d'emploi des CP, les logiques de promotion au niveau 4A sont différentes selon que vous êtes AEP (validation quasi-automatique sur le poste), CP en ALE pour devenir chargé de projet emploi (épreuves de rapprochement de poste au niveau du bassin), CP en structure (pesage du poste par décision hiérarchique), CP en CRDC (pseudo-concours national). Ces mécanismes complexes et inégaux ne manqueront pas de générer une "lutte des places" porteuse de profondes frustrations au sein de tous les ex-cadres d'emploi.

### Le nécessaire contre-pouvoir syndical

Face à ce dédale de mesures qui peut faire la part belle à l'arbitraire hiérarchique, il est plus que nécessaire d'opposer un contre-pouvoir. Toutes les décisions de la commission de reclassification peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Paritaire Régionale correspondante. Ce recours peut porter sur la filière (conseil ou appui), sur le niveau de reclassification, sur la nécessité de suivre un parcours de formation, etc..

Les élus régionaux du SNU se préparent à défendre les agents dans cette phase délicate. Ce contre-pouvoir va au delà de la défense individuelle en CPR, car les recours ne pourront remettre en cause les injustices profondes du système. Par exemple le SNU n'oubliera pas l'injustice qui frappe les collègues promus depuis moins de 2 ans (voir encadré).

### L'entrée en résistance

A l'issue de cette phase de reclassification qui va sanctionner un repositionnement de chaque agent, le risque est grand de voir apparaître une nouvelle fracture dans l'Établissement, entre les exécutants et les managers-contrôleurs. Car dans les lignes directrices du 4<sup>e</sup> Contrat de Progrès apparaît une phrase tout à fait préoccupante : le management a pour fonction de "mettre l'Agence sous tension positive".

Cette expression illustre bien la philosophie profonde de ceux qui nous dirigent : il s'agit de brancher les électrodes et d'envoyer un peu de courant quand la pression se relâche.

Dans ce dispositif pervers, les AEP seront chargés de faire le sale boulot, d'envoyer les impulsions. "Positives" bien entendu ! Décidément, il est temps d'entrer en résistance et de faire vivre à l'Agence une autre conception des relations sociales. Reconstruire des relations professionnelles fondées sur la complémentarité, sur le respect de chacun, sur la reconnaissance professionnelle de tous, dans un esprit partagé de service public, telle est l'ambition du SNU-ANPE. ■

Joseph Romand

### UNE INJUSTICE CRIANTE

#### Les promus de moins de deux ans

Parmi les frustrations générées par la réforme inégalitaire du statut, il en est une qui touche les collègues promus depuis moins de deux ans. Pour eux, pas un seul petit morceau de prime ou de promotion.

Certains font partie des dernières vagues de recrutement. On les appelle "renforts PAP". On leur a laissé peu de temps, c'est le moins que l'on puisse dire, avant de les envoyer au front pour enrayer la courbe montante du chômage. Des PAP ils en font tous les jours, dans des conditions de plus en plus dégradées. Et pourtant, de façon paradoxale, ils n'auront pas droit à la prime, la fameuse "Reconnaissance de Compétence PAP".

Cette hypocrisie de langage traduit bien le fond de la philosophie de ceux qui nous dirigent : un verbiage pédant et ridicule pour camoufler des réalités qui dérangent. Les autres oubliés de la réforme sont des collègues plus anciens, pour certains très anciens. Mais ils ont eu la mauvaise idée de passer des concours de promotion dans les derniers mois.

Leur joie d'avoir réussi est aujourd'hui ternie par le fait qu'ils n'auront rien dans la transposition, pas même la prime RCPAP. Ils en viennent à regretter les efforts consentis pour accéder à un niveau qu'ils auraient pu être parvenus à atteindre aujourd'hui sans épreuve.

Le SNU demandera réparation de ces injustices. Toutes les transpositions statutaires créent des frustrations. Ainsi dans l'application du statut de 90, certains collègues avaient fait l'objet d'une injustice en ne permettant pas de valider leur expérience professionnelle antérieure à leur recrutement à l'Agence. Le dispositif PIAC, mis en place aujourd'hui, répare en partie cette injustice. Comme quoi une revendication obstinée peut finir par aboutir.

### AUTONOMIE RESPONSABILITÉ CONTRÔLE

S'il ne figure pas explicitement comme tel dans le projet de décret statutaire on sait que le thème de l'"autonomie/responsabilité" était un des leviers de motivation des troupes selon P. Giorgini.

Un texte sur ce sujet était présenté au dernier CCPN (23 septembre), resserrant encore le contrôle hiérarchique sur l'activité des agents en vue d'une performance individuelle accrue. Après des échanges plutôt vifs le document en question a été retiré pour réécriture et sera représenté à un futur CCPN. La DG s'est engagée à présenter à cette occasion un bilan des expériences pilotes officiellement recensées (en réalité il existe de nombreuses expériences sauvages dans de nombreuses ALE). Nous reviendrons très prochainement sur ce thème.

## CNHSCT : LA CDMT présente les risques sismiques en Martinique

**Le thème du risque sismique en Martinique a été traité au CNHSCT dans la séance du 10 septembre. Le dossier fut présenté, à l'invitation du SNU-ANPE, par Albéric Marcellin responsable de la Centrale Démocratique Martiniquaise du Travail (CDMT) et élu au CRHSCT de la Martinique. Il travaille sur ce dossier depuis 1991 et a présenté un rapport de grande valeur.**

### Deux sites sur dix à peu près corrects !

L'île de la Martinique est classée en zone 3 (zone à risque maximal). La France a beaucoup tremblé depuis un an, de Strasbourg à Nice en passant par Chambéry et Lorient. Quand on a vécu cela il en reste un traumatisme. À plus forte raison en zone 3 quand on craint le Big One.

La CDMT a obtenu en 1999 une expertise de l'ensemble du patrimoine immobilier de l'ANPE Martinique. Résultat : 2 sites (bâtiments) sur les

10 que compte l'île seraient à peu près corrects et/ou aux normes. La Direction Générale a contesté les résultats et dépêché un autre organisme pour une deuxième expertise qui s'est révélée plus sévère encore dans ses conclusions... Suite à ces événements la DG avait pris des engagements qui n'ont pas été tenus. A ce jour, l'Établissement semble avoir enfin mesuré l'ampleur du problème. Deux sites sont relogés et un troisième est en cours de travaux.

Las, le calendrier de la sismologie n'est pas lié au calendrier des travaux de l'ANPE. Des mesures

conservatoires sont donc à prendre d'urgence. Puisque les unités sont en phase de transformation ALE2000, l'Établissement doit en profiter et réaliser tous les aménagements nécessaires. Dès aujourd'hui il doit engager, en temps que mesure conservatoire minimum, pour tous les agents martiniquais des formations indispensables.

### Des propositions concrètes

La séance s'est achevée sur des propositions concrètes de l'Établissement :

1) Visite du CNHSCT avant la fin de 2003.

- 2) Déblocage d'un demi-poste pour une coordination des actions.
- 3) Réunion d'un CNHSCT exceptionnel. Les représentants de chacune des parités de MARTINIQUE y participeront accompagnés de leurs experts.
- 4) Déblocage immédiat de 20 000 € au budget prévention, formation, ...

On espère que ces propositions seront suivies d'effets. On a vu en fin de séance Pierre Giorgini remercier la CDMT pour son sérieux investissement, et sa pugnacité revendicative. Un hommage à la vertu ... ■



# Ça tombe comme à Gravelotte

**On n'en finirait pas de lister les attaques contre toutes les garanties individuelles et collectives. Cela tombe comme à Gravelotte et l'imagination du gouvernement n'est pas prise en défaut...**

... ou plutôt son attention extrême à satisfaire les moindres désirs du MEDEF : les retraites, l'assurance maladie, la régression de toute l'indemnisation du chômage (Unedic, ASS, RMI-RMA, le projet de "contrat de mission"), la "responsabilisation" des salariés au noir (un grand première dans le droit du travail !), la suspension de la loi de modernisation sociale (malgré toutes ses imperfections...), le projet de mettre l'ANPE en concurrence comme bien d'autres services publics, les effets clientélistes et inégalitaires de la décentralisation raffarinesque, la suppression des subventions aux associations, l'offensive contre le logement social, celle contre la culture à travers la transformation du statut des intermittents... Et j'en oublie bien entendu.

## Sans oublier les licenciements !

À cela s'ajoute la succession de plans sociaux (au mieux) et de licenciements et fins de contrats en tous genres. Il ne faudrait pas oublier la formidable offensive dans les entreprises et administrations sur l'organisation du travail elle-même, la mise en concurrence de tous contre tous, l'individualisation salariale, le jugement aux résultats. Nous savons ce que cela veut dire avec le nouveau statut du personnel à l'ANPE ! Une telle liste pourrait avoir l'air hétéroclite, mais il n'en est rien. Il est donc utile de tenter d'en dénouer les fils.

## Déshabiller Pierre pour habiller le Baron

Le principal fil conducteur est une action déterminée et sans faille sur le partage des richesses produites. Depuis 15 ans la part des salaires, directs et socialisés dans le cadre de la protection sociale, a baissé de 10 points dans la valeur ajoutée. Ces 10 points sont principalement utilisés dans la rémunération des actionnaires, ceux qui gagnent de l'argent en ne faisant rien... ce qui relativise pour le moins l'entreprise de "réhabilitation de la valeur travail" de Raffarin.

## Le tout marchand contre le service public

Le ministre de l'économie, Francis Mer, qui s'y connaît en plans sociaux puisqu'il vient de la sidérurgie, affirme sans aucune pudeur que "ceux qui sont riches le sont parce qu'ils le méritent", à quoi Fillon ajoute "qu'on ne va pas indemniser le chômage indéfiniment" (voir les restrictions apportées à l'ASS).

Ce qui semble insupportable à ces libéraux c'est qu'une autre logique que celle du tout marchand puisse subsister. Ils veulent donc en finir avec ce que le rapport de forces collectif de la Libération avait permis de mettre en œuvre : une socialisation d'une partie importante de la richesse à travers des garanties pour tous et toutes (retraites, assurance maladie, prestations familiales) et plus tard indemnisation du chômage, mais aussi avec la notion même de services publics.

Pour ce faire ils engagent des réformes structurelles : privatisations, mises en concurrence et filialisations - l'ANPE ne semble pas épargnée. Mais ils détériorent en même temps la qualité des services restant en restreignant les moyens, ce qui peut conduire une partie de la population à trouver que "si on attend moins au guichet d'un bureau de poste privé, pourquoi pas ?".

## Une pièce en six actes

La transformation structurelle de cette mutualisation des richesses pour combattre les inégalités est une bonne illustration de leur logique.

Acte I : septembre 2000, signature du Pare à l'Unedic par le MEDEF et quelques complices, et baisse des cotisations (donc baisse de la part socialisée).

Acte II : retournement de conjoncture économique, moindres sorties vers l'emploi et déficit de l'Unedic. Les mêmes réduisent les durées d'allocations pour tous les chômeurs, entrants ou déjà allocataires. C'est ce que nous connaissons en ce moment, avec tous les drames que cela va provoquer.

Acte III : une partie des exclus de l'ARE devrait avoir droit à l'ASS ou au RMI, selon les ressources du foyer. Problème, parce que dans le même temps,

les promesses de Chirac sur la baisse de l'impôt doivent être mises en œuvre. On réduit donc les possibilités d'accès à l'ASS (allocation financée sur le budget de l'État, ouvrant droit à la validation de trimestres de retraites).

Acte IV : on fait voter une loi pour confier la gestion du RMI aux conseils généraux, on transfère aux départements l'enveloppe évaluée sur les bénéficiaires 2003. Et si le nombre de Rmistes augmente dans l'avenir, on se tourne vers la fiscalité locale, non concernée par les promesses idiotes de Chirac, et qui n'est pas calculée en fonction des revenus, bref, qui est bien plus inégalitaire !

Acte V : la population en a ras le bol de cette nouvelle pression fiscale injuste (on l'y encourage par quelques pressions d'ailleurs) et donc on réduit la protection et les services publics... qui bénéficiaient justement à cette population !

Acte VI : le cauchemar. C'est la démagogie d'extrême droite qui récupère la mise et réserve les prestations diverses aux français blancs...

## D'autres choix peuvent être faits

On pourrait répéter le scénario sur l'assurance maladie, la Poste ou autre.

Les conséquences sont terribles : insécurité économique et sociale généralisée, individualisation renforcée, culpabilisation et stigmatisation des plus fragiles, soumission de tous aux intérêts du marché.

Vous penserez peut-être que nous exagérons : hélas, c'est exactement ce que prévoit le traité dit AGCS (Accord pour la Généralisation du Commerce des Services) qui est en négociation et c'est ce que veut inscrire dans le marbre le projet de Constitution Européenne en faisant du marché l'alpha et l'oméga de l'organisation sociale.

Si de telles orientations politiques devaient perdurer, les conséquences concrètes pour la vie quotidienne et pour la démocratie en seraient catastrophiques. Mais il n'y a pas de fatalité et d'autres choix peuvent être faits ! ■

Claire Villiers

## UNE BANDE DESSINÉE Le chat du Rabbïn

On connaît mal les rabbins. Il y a le genre mosaïque (pour Moïse) dominateur et dictateur de sa communauté comme celui de ma mère.

Il y a le rabbin détective très intelligent et presque plus fort qu'Agatha. Il y a le rabbin qui passe comme une ombre dans la rue des Écouffes... Et encore bien d'autres plus ou moins recommandables.

Et puis il y a le Rabbïn et son chat et il parle. Le chat, pas le rabbin, qui parle aussi mais c'est plus ordinaire. Ce rabbin vit en Algérie (quasiment dans un schtettle) avec des Algériens qui ressembleraient à des Polonais mais en plus tolérants et plus drôle... Comprenez qui peut. Le tout sous la forme d'une bande dessinée splendide. De celle que l'on aime lire et relire plusieurs fois. En fait le personnage principal c'est le chat qui parle avec le rabbin et sa fille, très belle et lascive, et très affectueuse avec son rabbin de père. Ce chat voudrait faire sa Bar-Mitsva. Le tout dans une petite ville avec casbah en Algérie et quelques petits Français qui n'ont pas le beau rôle et qui passent dans le décor.

Autour de ce trio attachant on trouve plein de seconds rôles qui jouent bien leur rôle. C'est drôle et même très drôle. Parmi ces seconds rôles il y a le prétendant fiancé qui en fait des tonnes pour avoir l'air digne de la fille du rabbin... Le chat n'aime pas ce prétendant car quand il est là sa maîtresse le pousse en deuxième rôle. Pour éviter les ennuis le rabbin et sa fille (un peu aussi) demandent au chat de se taire en public. Dur dur pour le chat.

Voilà une BD qui renoue avec celle que j'aimais il y a vingt à trente ans. Un vrai plaisir et quand on l'a terminé on la recommence et on attend le prochain épisode avec gourmandise.

Vous aimerez même si vous ne connaissez pas grand chose des rabbins et des juifs. Même si vous n'aimez pas vraiment les rabbins comme c'est mon cas même si je suis juif.

Dépêchez vous c'est à consommer sans modération. Rassurez-vous il y a déjà deux albums et le troisième vient de sortir. Un petit diamant dans ce monde cruel.

Samuel Laforge

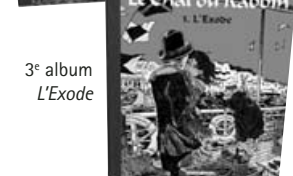
Le chat du Rabbïn.  
Joann Sfar.  
Édition du poisson pilote.



1<sup>er</sup> album  
La Bar-Mitsva



2<sup>e</sup> album  
Le Malka des Lions



3<sup>e</sup> album  
L'Exode

À paraître : Le Paradis Terrestre

## Les intermittents en Province

**Si Paris est dotée d'une unité spécialisée, ailleurs les demandeurs du spectacle sont reçus par des conseillers au sein d'agences locales. Nous avons recueilli les propos d'un collègue "Spectacle" de province.**

"L'agence locale est un lieu ressource pour les professionnels du spectacle. Évidemment pour répondre à leurs attentes il faut savoir et, surtout avec le mouvement de cet été, il faut aller voir. C'est notre rôle que d'assurer une veille d'information. On fait le travail d'une équipe qui cherche à connaître son environnement professionnel : artistes, techniciens, gestionnaires. Ainsi nous sommes allés dans les AG et nous y avons rappelé le rôle du service public de l'emploi.

En région c'est plutôt le spectacle vivant que les tournages. Le gros des contrats est en région parisienne. Une région compte souvent moins de 2000 intermittents. Il faut rappeler que le déficit du régime ne tient pas compte des cotisations des structures permanentes (opéras, orchestres, théâtres, etc.).

Ça fait beaucoup ! Mettre de côté les précaires aboutit, quelle que soit la branche, à un déficit. C'est contre toute la logique de mutualisation de l'ASSEDIC. Les "abus" sont souvent entretenus par les employeurs qui y trouvent leurs compte, voire par l'Agence lorsqu'elle accepte de recruter des intermittents pour de l'animation commerciale. Difficile de résister à la pression d'un Dale. On voit même des offres avec un salaire zéro refusées à l'étonnement de l'employeur. Par nature le spectacle éphémère génère de la précarité. Bonne raison pour que le régime Assedic compense.

Depuis longtemps des actions, plus ou moins médiatisées, ont lieu pour sensibiliser le public aux menaces pesant sur le statut des intermittents. Cet été le mouvement s'est radicalisé face à un accord

qui conduit à une remise en cause complète. Chacun sentait bien que l'enjeu était vital.

À partir du 26 juin la coordination d'intermittents de notre région a joué un rôle majeur, en liaison avec les syndicats. La CGT est nettement majoritaire. Elle a laissé se développer les coordinations sans se placer en concurrence. Les choix d'actions ont été pris dans ces coordinations, en particulier l'occupation du plus gros théâtre, l'intervention au banquet du Medef, une prise de parole au concert de Johnny, le blocage des camions de la tournée, l'occupation de France 3 et de la DRAC, la diffusion de tracts devant les multisalles, etc..

C'est en général reçu avec sympathie par le public si le message explique bien les choses". ■

C.K.



**Jimmy Schuman**

## INTERMITTENTS et agents de l'ANPE

**Cet été fut mémorable. Il a fait chaud mais le climat social ne s'est pas assoupi comme d'habitude.**

**La lutte des intermittents y est pour beaucoup. Les spectateurs ont pris conscience que les "saltimbanques" et les artistes étaient des hommes et des femmes qui avaient besoin de vivre et de reconstituer jour après jour leur force de travail. Nous avons rencontré Jimmy Schuman, de la CGT du spectacle.**

**ME:** Début juin, au moment où tout se préparait, où les menaces étaient grandes, quelles étaient les recommandations de la CGT du spectacle ?

**Jimmy Schuman:** L'accord de branche qui prenait en compte les pratiques professionnelles n'a jamais été négocié au niveau interprofessionnel. Le Medef ne représente pratiquement pas les employeurs du spectacle. C'est par l'Unedic qu'il sont intervenus.

La CGT refusait la remise en cause des annexes 8 et 10 du régime interprofessionnel qui fondent juridiquement le statut des intermittents. Nous avions décidé d'actions pour appuyer notre délégation dans la négociation avec le recours éventuel à la grève si les salariés en décidaient ainsi sur leur lieu de travail. On sentait que la colère était forte et que les actions pouvaient aller jusqu'à bloquer les spectacles. Mais pour nous, les responsables ce sont le MEDEF et les signataires des "accords" du 26 juin qui condamnent à mort les travailleurs du spectacle, ainsi que le gouvernement qui les a agréés.

Avant le 26 juin on visait le MEDEF, après on a ciblé le gouvernement. Nos employeurs, pour la plupart, ne font pas partie du Medef, par contre ils sont, sous différentes formes, dépendants du gouvernement. On s'adressait donc à Aillagon, Fillon, Raffarin et bien sûr Chirac. C'est la raison pour laquelle on occupait les Directions Régionales des Affaires Culturelles et dans certains endroits l'ANPE. Il s'agit dans les deux cas du service public et pour l'Agence notre action visait le gouvernement, pas les agents.

**ME:** Des intermittents viennent nous voir après les actions de cet été en se posant la question de la suite et en évaluant ce qui leur manquera pour atteindre les 507 heures du régime.

**JS:** Si le gouvernement faisait appliquer les accords précédents on pourrait réduire une partie du manque d'heures pour obtenir l'accès au statut, en particulier pour ce qui concerne les équivalents horaires ou financiers. Quand une structure territoriale ou dépendant du gouvernement achète un spectacle elle devrait prendre en charge des frais supplémentaires pour tenir compte du travail effectué en dehors du spectacle lui-même comme l'installation, le transport et les répétitions. Nous avons gagné un procès sur cette question et cela devrait avoir des conséquences rapidement. Les nouvelles dispositions

auront aussi leurs conséquences perverses complexes et produiront de nouveaux types d'abus qui seront utilisés comme toujours par les employeurs. Bien sûr la grève aura des conséquences sur les revenus mais nous ne baissons pas les bras et nous avons encore des cartes à jouer.

**ME:** Quant aux "abus" tant dénoncés et mais si pratiqués dans le monde audiovisuel, peut-on y échapper et qui est coupable ? Quel est la situation en ce moment ?

**JS:** Les employeurs font plus attention en ce moment. Le coup de projecteur les amène à plus de réserve. Mais parfois ça se retourne contre les artistes. Exemple : un acteur qui donne des cours d'art dramatique est considéré comme artiste et aussi comme professeur (CDD). Ce qui l'amène à prendre le risque d'être radié des intermittents alors que le ministre a reconnu son appartenance en tant que prof au monde du spectacle. Qui pousse au crime ? On a vu une compagnie qui recherchait un cuisinier avec statut d'intermittent ! Bon appétit.

**ME:** Et l'ANPE ?

**JS:** C'est le service public et nous y sommes très attachés. Cela dit l'embauche passe souvent par des agences privées et peu par le service public.

**ME:** Parfois l'ANPE prête ses locaux à une agence privée et elle revendique les offres réalisées. Si c'est pour un casting avec participation réelle ça va mais quand il n'y a rien on sait refuser les offres. On voit aussi des privés déposer des offres pour comédiens ... avec salaire zéro. On a vu des Dale répondre que c'était le problème de l'acteur : pour la gloire, pour être connu, etc.. Une nouvelle forme de travail au noir.

Nous ne sommes pas non plus sans remarquer que les TV européennes sont souvent plus respectueuses des règles et conditions de salaires que bien des boîtes française de production.

**JS:** Oui. Et parfois, pour les comédiens, l'ANPE c'est avant tout pour Disney et peu pour les autres spectacles. C'est aussi le résultat des "deals" dont votre direction semble fière... Nous, nous attendons de l'ANPE qu'elle ait les moyens de faire ce qu'on leur demande de faire. En particulier qu'ils aient les moyens juridiques et en temps de vérifier la qualité des offres qu'ils proposent. ■

Claude Kowal

### SILOUHETTE

## TRANCHE DE VIE Élue en CPN ça n'est pas une sinécure !



Fabienne Terzan

**Noisy le Grand est certainement une riante cité. C'est déjà moins vrai le soir après 18 heures. Avant, le paysage n'est pas très passionnant pas non plus vu des fenêtres du Galilée. C'est ce que se dit Fabienne Terzan qui se rend à la DG au moins quatre longues semaines par an pour siéger à la commission paritaire nationale des conseillers (CPN3).**

### De 9 à 18 heures du lundi au vendredi

Chaque session de la Commission Paritaire Nationale représente une semaine de travail pour traiter les trente ou quarante dossiers qui n'ont pas pu être réglés dans le cadre des CPR et permettre (pas assez souvent !) à des agents d'obtenir leur mutation (ou autre demande) rejetée avec obstination souvent, arbitraire parfois par les DRA ("C'est moi le chef de ma région..."). La semaine commence le lundi à six heures du matin quand le réveil sonne et qu'il faut se dépêcher, depuis Wattrelos, pour attraper le train de sept heures de Lille qui arrivera vers huit heures Gare du Nord. Ensuite métro et RER.

En réalité cela débute une à trois semaines auparavant par le travail sur les courriers et les coups de fil avec les agents concernés et les élus régionaux pour comprendre la situation. Il y a aussi les courriers indispensables, les fax, les mails, etc. Sans compter le travail juridique, référentiel de gestion du personnel et notes de service à l'appui.

### Lundi et mardi on prépare

Arrivée donc le lundi pour la première journée de préparation avec les autres collègues élu(e)s et suppléant(e)s.

Les dossiers sont étudiés à la loupe. On confronte les avis, on rappelle les intéressés, les collègues connus de la région et si c'est utile le correspondant national du contentieux. C'est parfois une heure par dossier. Coupure rapide à midi et reprise jusqu'au soir.

À 18 heures et quelques c'est le désert à Noisy, surtout l'hiver. Valise à la main Fabienne va s'installer dans sa chambre, peu coûteuse compte tenu du niveau des frais de déplacement.

Pour se détendre elle fait un petit tour à la librairie du centre commercial, qui fermera d'ailleurs assez vite. Retour à la chambre, repas ou sandwich, le coup de fatigue arrive, un peu de télé et sommeil jusqu'au lendemain. Le mardi, reprise du travail sur les dossiers. C'est encore du 9 heures - midi, sandwich, reprise jusque 18 heures et fin de journée à la FNAC... Quelquefois il y a le cinéma si le film vaut le coup. Fabienne est élue en CPN depuis 8 ans. Auparavant elle a siégé en CPR dans la région Nord Pas de Calais. Cette expérience des dossiers et de la bagarre opiniâtre que l'on doit parfois mener pour obtenir gain de cause lui est particulièrement utile. La bonne foi de la hiérarchie n'est pas toujours de mise...

Les enfants ont grandi et s'absenter pose moins de problèmes. Militer dans un syndicat est plutôt bien vu dans la famille. Le mari de Fabienne est lui aussi un syndicaliste actif, dans une entreprise de la région. Cela permet des échanges d'expériences. C'est utile pour prendre les bonnes décisions.

### Mercredi on recherche et on trouve l'unité

Mercredi est le jour où l'on confronte ses positions avec celles des élus des autres syndicats. Entre représentants du personnel l'ambiance est plutôt bonne. Pour emporter le morceau face à la Direction il faut rechercher un front syndical commun. Faute de quoi on risque de perdre et on n'est pas là pour ça ! Compte tenu du nombre de dossiers la journée est parfois longue et dépasse souvent les 18 heures. Le regard des "autres" est toujours utile pour bien posséder son argumentaire. Il y a aussi quelques échanges avec la Direction, au téléphone ou dans un couloir, pour sonder les cœurs et les reins ... Bref une journée utile.

### Jeudi c'est souvent la bagarre

Le jeudi est le jour de la commission et parfois c'est la bagarre. Quand les choses deviennent injustes il faut sortir de la tranchée et parfois sans précautions oratoires.

Savoir tenir bon face aux pressions ou à la mauvaise foi c'est le travail de base de l'élu. La capacité d'indignation est forte et c'est tant mieux mais le travail de préparation compte aussi beaucoup pour gagner. S'il le faut on procède à des interruptions de séance pour se concerter, vérifier les assertions parfois fausses de la Direction, trouver l'argumentaire qui fera le poids, consulter l'agent intéressé ou le "juridique" du Bureau National. On cherche l'issue pour débloquer sans perdre. On revient en séance avec des munitions et très souvent la direction part à son tour en interruption pour se concerter. Bref c'est plutôt dur et épuisant.

Dix huit heures et souvent plus tard, retour dans le centre commercial presque vide. Fabienne se venge souvent de sa fatigue par quelques achats de livres ou de disques. La lassitude reste pourtant là. Repas, télé et le sommeil arrive.

### Vendredi on fait le bilan

Le vendredi est réservé au suivi. C'est l'heure de faire le compte des dossiers gagnés et des autres. Il faut surtout prévenir les intéressés qui attendent dans leur ALE les résultats. On se partage le mieux possible entre délégués l'annonce des bonnes et ... des mauvaises nouvelles. Le téléphone est alors l'outil majeur de la CPN ! Chaque dossier, donc chaque agent concerné, mérite que l'on prenne le temps d'expliquer les choses.

En début d'après midi on repart pour essayer d'être de retour à la maison pas trop tard en fin d'après midi. Et quand la semaine de session de la commission est terminée il reste encore pas mal de travail que l'on finira en début de semaine suivante dans son ALE ou même chez soi.

On l'a dit ça n'est pas une sinécure mais c'est quand même bien intéressant... ■

Samuel Laforge

## En bref!

## Troublante unanimité

Ainsi donc, la signature de la CGT aura rejoint celles de la CFDT, de FO, de la CFTC et de la CGC au bas de l'accord sur la Formation professionnelle continue. Ce texte présente l'intérêt d'inscrire le droit individuel à la formation. En revanche, soulignait le 20 septembre Maryse Dumas, secrétaire confédérale de la CGT, "cet aspect positif est cependant obscurci par le déséquilibre entre l'effort demandé aux employeurs et celui demandé aux salariés. Chaque année, les entreprises apporteront... 20 heures pour la formation, les salariés 50 heures en plus de leur temps de travail", ajoutant : "l'accord ouvre la voie à ce qu'une partie des formations d'adaptation à l'évolution des emplois soit prise en plus du temps de travail jusqu'à 80 heures par an pour la même allocation de formation de 50% du salaire net exonérée de cotisations sociales." pour conclure que cet accord était "fortement déséquilibré en faveur des entreprises".

Allons un peu plus loin : ce texte va dans le sens d'un désengagement de l'entreprise de la formation de ses salariés en faisant largement reposer sur ces derniers la responsabilité d'entretenir, à leurs frais, leur "capital humain" et de maintenir à niveau leur "employabilité" sur le marché du travail.

Si la signature de certaines organisations syndicales n'est plus pour nous surprendre l'engagement de la CGT nous laisse interrogateurs.

## Nouveaux Regards

Le numéro 22 de Nouveaux Regards, la revue de l'Institut de recherches de la FSU vient de paraître. Au sommaire : L'Afrique, parent pauvre du développement ; Universités : la logique de concurrence.

Dans la partie magazine, une première analyse des causes et des conséquences de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC de Cancún.

Ce numéro de 72 pages a été conçu avec la participation des artistes accueillis au Centre d'Aide par la Travail (CAT) de Ménilmontant.

Il peut être commandé par téléphone (01 44 79 90 41), par fax (01 48 00 08 93)

ou par Email : institut@institut.fsu.fr

Prix du numéro : 6 euros, frais de port compris. Abonnement pour un an (4 numéros) : 24 euros.

## Pour une Nouvelle sécurité économique et sociale

La Fondation Copernic organise une journée de débat et de réflexion, le samedi 25 octobre à la Bourse du Travail de Paris, 85, rue Charlot - 75003 PARIS, sur le thème d'une "Nouvelle sécurité économique et sociale" à opposer à l'insécurité sociale généralisée que le libéralisme voudrait instituer.

La Fondation Copernic a engagé une réflexion sur l'indemnisation du chômage, l'assurance maladie, les retraites, mais aussi sur la formation professionnelle, et sur un plein emploi de qualité, qu'elle souhaite maintenant pouvoir articuler davantage pour proposer un nouveau plan général de sécurité économique et sociale.

Parmi les intervenants annoncés : Claire Villiers, Jacqueline Lazarre, Thomas Coutrot, Jacques Freyssinet, Paul Boccard, ainsi que la coordination des intermittents, AC!, l'APEIS, le MNCP, le SNU-ANPE et Sud-ANPE.

## LE FORUM SOCIAL EUROPÉEN

**C'est très bientôt, du 12 au 16 novembre 2003**  
**C'est en France, Paris/Saint-Denis/Bobigny/Ivry**  
**C'est surtout à ne pas manquer!**

site internet : [www.fse-esf.org](http://www.fse-esf.org)  
mél : [info@fse-esf.org](mailto:info@fse-esf.org)  
Boite Postale 6594  
75065 Paris cedex 02

Le FSE n'est pas un simple "colloque" de plus, c'est un réel moment militant qui découle d'un processus plus large. Le FSE se situe dans le prolongement du Forum Social de Porto Alegre (en 2001) où a été prise la décision de décliner ce forum par continent.

Après l'immense succès du FSE de Florence il y a un an, c'est au tour de la France d'être pays d'accueil. Les forums sociaux représentent aujourd'hui de véritables phénomènes sociaux et politiques. Car si la fin du siècle dernier nous a laissé sur un paysage militant associatif, syndical et politique très fragilisé face aux menaces crescendo de l'ultralibéralisme, les forums sociaux innoveront en fédérant au delà des divergences existantes l'ensemble des mouvements de lutte (associations, syndicats, ONG...).

Tous ces acteurs affichent la volonté de se rencontrer pour échanger, analyser et surtout pour formuler de nouvelles perspectives, alternatives et actions communes afin que les droits fondamentaux des êtres humains l'emportent sur l'idéologie capitaliste dominante actuelle. De plus ces forums sont devenus les lieux incontournables où se créent des synergies et se forment de nouveaux réseaux.

Le FSE de Paris/Saint-Denis abordera en particulier les grands thèmes liés aux enjeux de la construction européenne. A la veille de l'élargissement de l'Union Européenne et du débat sur le projet de Constitution porté par V. Giscard d'Estaing, les propositions et les mobilisations qui seront envisagées par le FSE devront se préoccuper particulièrement de la logique de marché et de la concurrence qui sont les éléments centraux de la construction et du développement européen.

Plus que jamais, ce FSE devrait montrer d'autres alternatives possibles, mais portées directement par les citoyens européens.

## Le FSE, tout un programme

Le FSE se déroulera sur quatre sites distincts (Paris, Saint-Denis, Bobigny, Ivry). Cela peut constituer un inconvénient géographique mais permet en contrepartie une multiplication d'espaces où pourront se tenir pas moins de 55 "plénières", près de 200 séminaires et autant d'ateliers. Les organisateurs attendent entre 50 000 et 60 000 participants ; ils comptent sur près de 2 500 bénévoles pour assurer l'accueil, les traductions...

A ce jour, le programme final n'est pas "bouclé" et il est impossible de donner ici la liste de toutes les assemblées plénières ou séminaires organisés, encore moins le programme des ateliers et de toutes les manifestations qui seront proposées. Cependant les thèmes du FSE s'inscrivent autour de cinq grands axes :

- Contre la guerre, pour une Europe de la justice, ouverte au monde.
- Contre le néo-libéralisme, contre le patriarcat, pour une Europe des droits, sociale et démocratique.
- Contre la logique du profit, pour une société de justice sociale, écologiquement soutenable et pour la souveraineté alimentaire.
- Contre le processus de marchandisation, pour une Europe démocratique de l'information, de la culture et de l'éducation.
- Contre le racisme, la xénophobie et l'exclusion, pour une Europe des droits, le dialogue des cultures, pour une Europe accueillante aux migrant(e)s, aux réfugié(e)s, aux demandeurs -euses d'asile.

Dès le 12 novembre, l'Assemblée Européenne pour les Droits des Femmes proposera à tous les réseaux existants de se retrouver pour rendre visibles les inégalités entre hommes et femmes et dénoncer les politiques néo-libérales qui accentuent l'oppression des femmes.

Le samedi 15 novembre dans l'après-midi, une grande manifestation-parade à Paris doit clôturer le FSE. Mais c'est le dimanche matin que s'achèvera véritablement ce Forum par l'assemblée générale de tous les mouvements sociaux. Pour le SNU, l'intérêt de notre participation ne fait aucun doute. Depuis quelques mois, en fonction de nos moyens, nous avons œuvré afin d'y être partie prenante.

## Le SNU au FSE

Nous serons particulièrement présents dans les séminaires aux côtés des organisations de chômeurs :

- séminaire "Politique européenne de chômage et de précarité"
- séminaire "Assemblée européenne des chômeurs et précaires en lutte"

Nous participerons activement aux débats sur la place des services publics et leur devenir. De plus le SNU-ANPE animera directement un atelier sur le thème de "l'Éclatement des services de l'emploi en Europe au profit du secteur marchand".

Le FSE de Paris/St Denis sera l'événement marquant de cette fin d'année. Nous avons la "chance" qu'il se tienne près de "chez nous". Alors nous invitons tous ceux qui ont envie de partager leur réflexion avec d'autres à participer activement et en très grand nombre à ce rassemblement. ■

Sabine Landrevie

LE LARZAC 2003, 250 000 manifestants  
D'autres mondes sont possibles

**"Tous les rapaces, de la mondialisation,  
Sont si voraces, qu'on y laissera nos caleçons..."**

Chanson de Pierre Perret entendue sur le Larzac

En 1973, époque du pompidolisme finissant, le gouvernement décidait l'extension du camp militaire du Larzac. Très rapidement les agriculteurs du Causse se mobilisaient pour garder leurs terres. C'était des petites exploitations qui nourrissaient mal la famille, avec pour conséquence le départ vers la ville de bon nombre d'entre eux. Heureusement il y avait le lait de brebis pour la fabrication du Roquefort.

Le syndicaliste agriculteur  
et l'écologiste agronome

Bernard Lambert, agriculteur de la région nantaise inspiré par les idées de mai 68 venait de créer le syndicat de paysans travailleurs ; il allait mobiliser avec sa gouaille, son charisme et sa vision nouvelle de la politique.

Il publie "Les paysans dans la lutte des classes". La FNSEA de l'époque, dominée par les grands propriétaires avait le monopole de la représentation syndicale et cogérait la politique agricole du pays. Le nouveau syndicat recrutait surtout de jeunes agriculteurs issues de la Jeunesse Agricole Chrétienne et des minoritaires du CNJA<sup>(1)</sup>. Ils commençaient à réfléchir à une alternative au productivisme, débat lancé entre autres par l'écologiste René Dumont.

"On fabrique, on vend,  
on se paie"

Au même moment se déroulaient des luttes très dures avec des conflits longs et parfois violents (Joint Français à St Brieux, Batignolles, Lip à Besançon avec le slogan "On fabrique, on vend, on se paie"). Les luttes ouvrières et celles des paysans trouvèrent au Larzac un lieu de convergence dans la résistance au gouvernement, au capitalisme industriel et à l'armée. Comment ne pas rapprocher cette situation de celle d'aujourd'hui ?

Le printemps 2003 est marqué par les luttes du contre le projet sur les retraites et la décentralisation ; l'été, par les intermittents du spectacle refusant la casse de leur statut et les manifestations contre la mondialisation, notamment contre le G 8 à Genève. L'appel de la confédération paysanne (qui a succédé aux syndicats des paysans travailleurs) tombait à point. La lutte contre l'emprisonnement de José BOVE puis sa libération ont donné une ampleur supplémentaire au rassemblement du mois d'août. C'était l'occasion de revenir sur un terrain resté dans la mémoire collective et en faire un nouveau moment de convergence des luttes actuelles autour d'un mot d'ordre " le monde n'est pas une marchandise, un autre monde est possible".

Sous la canicule une foule  
immense, internationale

Sous la canicule, après des heures d'embouteillage et une bonne marche, on pouvait enfin rejoindre cette foule immense, bigarrée, internationale dans l'enceinte du rassemblement, avec des tentes à perte de vue. Les multiples lieux de débats ; les thèmes variés comme la santé, l'éducation, la culture ou le conflit du Moyen Orient étaient animés, en autres, par les comités de chômeurs, le DAL, la FSU, ATAC ou la Confédération Paysanne. Tout ceci dans une ambiance de fête pour toute la famille, dynamique et militante à la fois.

## Manu Chao et les débats

Les organisateurs attendaient 50 à 80 000 personnes, ce fut un raz de marée. Les journaux télévisés annoncèrent 300 000 participants. Parmi eux beaucoup de jeunes pour le spectacle de Manu Chao mais aussi pour assister aux débats. Les militants du SNU étaient nombreux, mais comment se retrouver dans cette marée humaine !... Bref un grand week-end dans une nature que tous les participants ont parfaitement respecté (rien ne traînait par terre). Un grand moment qui démontrait les potentialités de mobilisation. José Bové a promis un "automne brûlant" ; à nous de relever le défi pour un monde plus solidaire. Prochaine étape : le forum social européen (FSE) qui se tiendra à ST DENIS du 12 au 16 novembre. ■

André Momein

1) Centre National Des Jeunes Agriculteurs (branche Jeunes de la FNSEA)

« Modes d'Emplois » est édité par le Syndicat National Unitaire de l'ANPE, 43/45 rue de Javel, Paris XV. SNU ANPE : <http://snu.anpe.free.fr>

Directeur de la publication : Eric Almagro  
Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Alain Ottavi et Samuel Laforge  
Comité de rédaction : Sabine Landrevie, Claire Villiers, Anne-Pascale Gonny, Sabine Crouzet, Eric Planchette, Eric Almagro, Noël Daucé, Alain Ottavi, Philippe Sabater, Claude Kowal, Pierre Yves Hugot  
Conception graphique : Thierry Palau  
Illustrations : Michèle Le Bas  
Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir - 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0907 5 06221.  
Abonnement : quatre numéros par an, 6 €